

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à la salle municipale de Saint-Joseph-du-Lac, située au 1110 chemin Principal, Québec, J0M 1N0, le **18 avril 2023** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur Benoit Proulx

Sont présents :

Monsieur Patrick Denis, directeur de police
Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour du 18 avril 2023

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2023 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2023

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 18 avril 2023 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Octroi de mandat – Cabinet d'avocats

4.2 Embauche de policiers temporaires

4.3 Permanence d'une adjointe administrative

4.4 Renouvellement de l'offre de services de PBI Conseillers en actuariat Ltée

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

6.1 Statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction

6.2 Rapport annuel 2022

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Levée de la séance du 18 avril 2023



2023-04-023

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-024

2. **PROCÈS-VERBAUX**

- 2.1 Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2023 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2023 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : François Robillard

D'APPROUVER les procès-verbaux du 21 mars 2023 et du 13 avril 2023, tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-025

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 18 avril 2023 totalisent un montant de 395 914,35 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 290 814,49 \$ pour la période du 22 mars au 18 avril 2023;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 3 680,60 \$ pour la période du 22 mars au 18 avril 2023;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : François Robillard

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 18 avril 2023 au montant de 395 914,35 \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 22 mars au 18 avril au montant de 290 814,49 \$;



D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 22 mars au 18 avril 2023 au montant de 3 680,60 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 OCTROI DE MANDAT – CABINET D'AVOCATS

ATTENDU QUE la direction de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a déjà utilisé les services de Me Alexis Paquette-Trudeau de la firme d'avocats Loranger Marcoux pour la révision et la correction des textes de la convention collective des policiers et policières échue le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la direction de la Régie désire s'adjoindre les services de consultation occasionnelle d'un avocat dans le cadre de la négociation du renouvellement de ladite convention collective;

CONSIDÉRANT la connaissance du dossier de Me Alexis Paquette-Trudeau de la firme d'avocats Loranger Marcoux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

2023-04-026

D'AUTORISER la direction de la régie à utiliser au besoin, dans le cadre de la négociation du renouvellement de la convention collective des policiers et policières de la Régie, les services de Me Alexis Paquette-Trudeau de la firme d'avocats Loranger Marcoux l'avocat.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-215-00-412 Services juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 EMBAUCHE DE POLICIERS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** unanimement

2023-04-027

DE PROCÉDER à l'embauche des personnes ci-après énumérées à titre d'agents temporaires :

Matricules et noms	Dates effectives
# 389 Gabrielle D'Amico-Vervais	10 avril 2023
# 390 Thomas Gagnon	10 avril 2023
# 391 Simon Fortin	10 avril 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.3 PERMANENCE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT la terminaison d'emploi d'une adjointe administrative à la comptabilité, en absence prolongée depuis plusieurs années, n'étant plus en mesure d'exercer pleinement ses fonctions et sans aucune expectative de retour au travail dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT QUE madame Mélissa Wall a assumé avec succès depuis plus de cinq ans le remplacement de l'adjointe administrative absente à la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes à l'entière satisfaction de la direction;

CONSIDÉRANT la recommandation de Yvon Lemelin, directeur administratif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** unanimement

DE CONFIRMER la permanence de madame Mélissa Wall à titre d'employée col blanc, au poste d'adjointe administrative à la comptabilité, à compter du 18 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 RENOUELEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES DE PBI CONSEILLERS EN ACTUARIAT LTÉE

ATTENDU QUE les services de PBI Conseillers en actuariat ltée (PBI) ont été en 2017 retenus pour l'évaluation comptable annuelle du régime de retraite des policiers et des policières de la RPLDM ainsi que les employés civils participant au régime de Ville de Deux-Montagnes, pour un montant forfaitaire de 10 000 \$ excluant les taxes applicables, et aux conditions mentionnées dans la lettre-contrat datée du 1er janvier 2017, en vertu de la résolution 2017-03-023;

CONSIDÉRANT QUE la direction de la Régie est très satisfaite du travail de PBI;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de PBI pour les mêmes services, pour une période de trois (3) ans pour un montant forfaitaire de 11 700 \$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de Yvon Lemelin, directeur administratif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

DE RENOUELLER l'entente de fourniture de services d'actuariat et de consultation entre PBI et la Régie, pour une période de trois (3) ans, à un tarif annuel fixe de 11 700 \$, avant les taxes applicables;

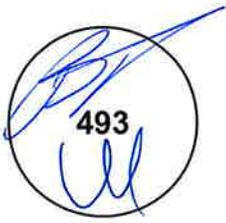
D'AUTORISER le directeur administratif, monsieur Yvon Lemelin, à agir au nom de la régie pour conclure et signer une telle entente.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-215-00-419 Services professionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-04-028

2023-04-029



5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

6.1 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction pour la période.

6.2 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, du Rapport annuel 2022.

7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2023-04-030

QU'à 16hr48, la séance soit levée.


Monsieur Benoit Proux
Président


Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier